

# CULTURE

## Chiffres

### Les associations culturelles : état des lieux et typologie

Jean-Philippe Rathle



2019-2

Ministère de la Culture

Département des études,  
de la prospective  
et des statistiques

# Les associations culturelles : état des lieux et typologie

Jean-Philippe Rathle\*

---

En 2013, on compte 1,3 million d'associations en France, dont une sur cinq déclare une activité culturelle, soit 263 400 associations. Près de 100 000 associations culturelles (37 % de l'ensemble) œuvrent dans le domaine du spectacle vivant, 65 000 dans les arts visuels et l'écriture (lieux d'exposition, ateliers et collectifs d'artistes), 50 000 dans l'animation socioculturelle, 35 000 dans le patrimoine et 15 000 dans l'enseignement artistique et culturel.

16 % des associations culturelles ont recours à l'emploi salarié et l'ensemble des associations culturelles mobilisent 3,5 millions de bénévoles. On estime à 200 000 le nombre de salariés dans les associations culturelles, soit 77 000 en équivalent temps plein, car les trois quarts d'entre eux sont employés à temps partiel, et 60 % sous contrat à durée indéterminée.

L'ensemble des associations culturelles disposent de ressources courantes de 7,1 milliards d'euros, dont 84 % sont concentrées dans les associations employeuses. Parmi les 43 300 associations culturelles employeuses, les disparités d'organisation et de fonctionnement sont importantes. L'étude dégage quatre profils d'associations, aux caractéristiques très différentes : les associations dédiées au spectacle vivant (46 %), celles dédiées à l'animation et à l'éducation artistique et culturelle (33 %), aux arts visuels et à l'écriture (11 %) et au patrimoine (9 %).

---

---

\* Chargé d'études statistiques au Département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture.

## La culture est un pilier de la vie associative

1,3 million d'associations sont actives en France en 2013<sup>1</sup>. 23 % d'entre elles interviennent dans les secteurs liés au sport et 21 % ont pour objet le divertissement et la vie sociale. En troisième position, on trouve 20 % d'associations culturelles, soit 263 000 associations.

Si les associations culturelles comptent pour 20 % de l'offre associative, il n'en est pas de même pour les entreprises : 9 % des entreprises marchandes offrent des biens et services culturels (tableau 1). De même, 6 % des salariés en équivalent temps plein (ETP) des associations travaillent dans des associations culturelles employeuses, tandis que 3 % des ETP des entreprises marchandes sont salariés dans des entreprises culturelles (voir « Structuration de l'offre de biens et de services culturels », p. 16).

Tableau 1 – Chiffres clés des associations culturelles en 2013

En unités et %

	Associations culturelles	Part dans l'ensemble (en %)	Entreprises culturelles	Part dans l'ensemble (en %)
Nombre	263 400	20	363 000	9
dont : employeuses	43 300	27	335 200	9
Nombre de salariés ETP	76 800	6	304 000	3

Champ : France, associations relevant de la loi 1901 et assimilées, ayant eu au moins un jour d'existence en 2013 ; entreprises marchandes.  
Lecture : en 2013, on compte 263 400 associations culturelles en France, soit 20 % des associations. Parmi celles-ci, 43 300 emploient des salariés, soit 27 % des associations employeuses de l'ensemble des secteurs.

Source : Insee, enquête Associations 2014, Esane 2013/beps, Ministère de la Culture, 2019

Afin de mener leurs actions, les associations font appel à des bénévoles ou à des salariés. La part d'associations culturelles ayant recours au salariat n'est que de 16 %, une part toutefois plus élevée dans les secteurs culturels que dans l'ensemble de l'économie, puisque 12 % des associations françaises emploient des salariés.

Ainsi, alors que 20 % des associations œuvrent dans les domaines culturels, 27 % des associations employeuses ont pour objet des activités culturelles ; en parallèle, 9 % des entreprises agissent dans les secteurs culturels, et une même proportion des entreprises qui emploient des salariés sont dans des secteurs culturels.

Les bénévoles constituent quant à eux un vivier important pour l'ensemble des associations. Pour mener à bien leurs actions, les associations culturelles peuvent compter sur 3,5 millions de bénévoles, dont 23 % dans les associations employeuses.

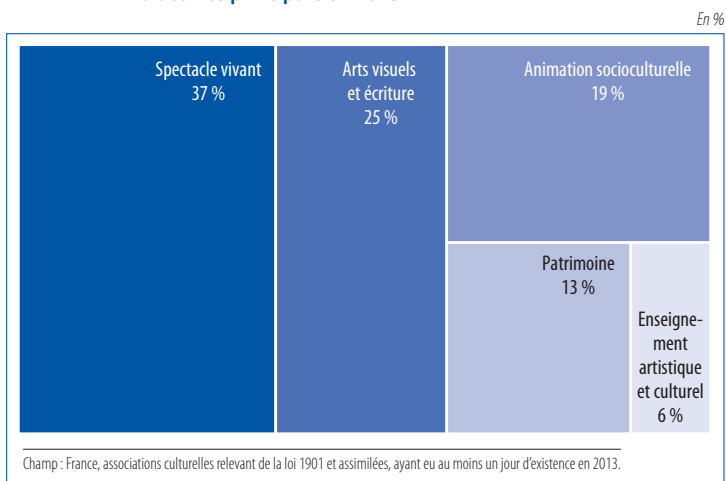
1. Aurélien D'ISANTO, Lise REYNAERT, « Neuf associations sur dix fonctionnent sans salarié », *Insee Première*, n° 1587, mars 2016.

## Une association culturelle sur trois œuvre dans le domaine du spectacle vivant

On distingue cinq champs d'actions exercées par les associations culturelles : le spectacle vivant (théâtre, concerts, opéra, danse, cirque, etc.), les arts visuels et écrits (peinture, dessin, sculpture, écriture, composition musicale...), l'animation socioculturelle (maisons de la culture, centres d'action culturelle...), le patrimoine et l'enseignement artistique et culturel.

Près de 100 000 associations œuvrent dans le domaine du spectacle vivant (graphique 1). Ainsi, 37 % des associations culturelles ont des activités liées aux arts du spectacle vivant ainsi qu'à la gestion d'une salle de spectacles.

**Graphique 1 – Répartition des 263 400 associations culturelles par domaine d'activité principale en 2013**



Source : Insee, enquête Associations 2014/DEPS, Ministère de la Culture, 2019

Un quart des associations culturelles (65 000) déclarent comme activité les arts visuels et l'écriture. On retrouve dans ces domaines aussi bien des collectifs d'artistes que des lieux d'exposition ou des ateliers. Ces associations produisent et promeuvent la peinture, le dessin, la sculpture, l'écriture ou la composition musicale.

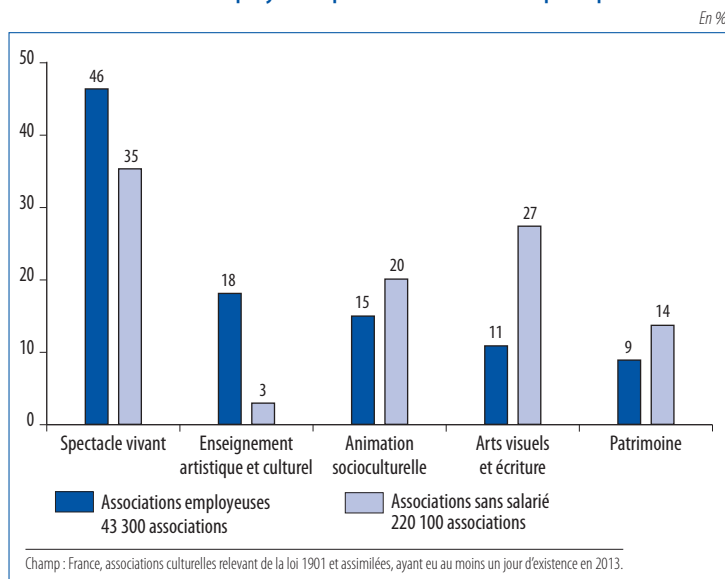
Environ 50 000 associations culturelles, soit une sur cinq, sont des structures d'animation socioculturelle. On retrouve ici de nombreuses associations de quartier comme les clubs de loisir ou les amicales. Elles œuvrent souvent dans l'animation sociale et culturelle locale (maisons des jeunes et de la culture, centres d'action culturelle, etc.).

Le patrimoine regroupe 35 000 associations culturelles (13 %). Il s'agit de bibliothèques ou d'associations gérant des archives, un musée ou un monument historique. Ces acteurs culturels ont souvent pour tâche la promotion d'un patrimoine local ou la préservation de sites historiques.

Enfin, quelque 15 000 associations ont pour activité l'enseignement artistique et culturel. Ce sont donc 6 % des associations culturelles qui organisent des cours de danse, de musique ou d'art plastique. Dans la lignée des structures d'éducation populaire, des écoles de quartiers ou des artistes mettent ainsi en œuvre au cœur de leur activité l'éducation artistique et culturelle.

Les quelque 45 000 associations culturelles employeuses ont un profil différent de celles qui ne font pas appel au salariat. Ainsi, 46 % des associations culturelles employeuses sont actives dans le spectacle vivant contre 35 % pour les non-employeuses, et près d'une association employeuse sur cinq se spécialise dans l'enseignement artistique et culturel contre 3 % seulement pour les associations qui ne font pas appel au salariat (graphique 2). Enfin, seules 11 % des associations culturelles employeuses travaillent dans le patrimoine et 9 % dans les arts visuels et l'écriture, alors que les associations non employeuses sont plus présentes dans ces domaines (14 % et 27 % respectivement).

**Graphique 2 – Répartition des associations culturelles employeuses et non employeuses par domaine d'activité principale en 2013**



Source : Insee, enquête Associations 2014/bEPS, Ministère de la Culture, 2019

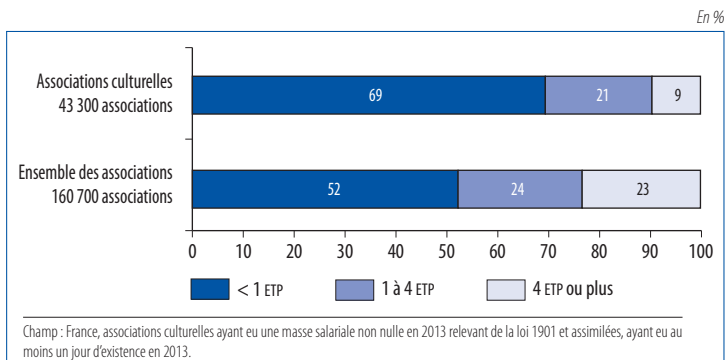
## L'emploi culturel est plus fragile que dans les autres secteurs

Le nombre de salariés en équivalent temps plein (ETP)<sup>2</sup> dans les associations culturelles est estimé à 77 000. Fin 2013, on compte 200 000 salariés. Les trois quarts d'entre eux travaillent à temps partiel, tandis que cela concerne un salarié sur deux dans l'ensemble des associations. Cette caractéristique s'observe aussi dans les entreprises culturelles, où le recours au temps partiel est plus fréquent que dans l'ensemble de l'économie<sup>3</sup>.

Plus de la moitié (60 %) de ces salariés travaillent sous contrat à durée indéterminée (CDI), contre 77 % dans l'ensemble des associations, une proportion plus faible qui confirme la fragilité de l'emploi dans les associations culturelles. Cela peut s'expliquer par le fait que les associations culturelles sont en moyenne actives moins longtemps au cours de l'année. Ainsi, en 2013, alors qu'une association sur cinq n'est active que durant dix mois ou moins, cela concerne une association culturelle sur trois.

Lorsqu'elles ont recours à l'emploi, les associations culturelles ont en moyenne peu de salariés (graphique 3). Ainsi, 69 % des associations culturelles emploient moins d'un salarié sur l'ensemble de l'année, contre 52 % pour toutes les associations.

**Graphique 3 – Taille des associations culturelles employeuses en termes d'effectif salarié en 2013**



Source : Insee, enquête Associations 2014/DEPS, Ministère de la Culture, 2019

2. Le nombre de salariés en équivalent temps plein est estimé en le rapportant à la moyenne annuelle des heures travaillées dans les emplois à plein temps : on divise le nombre total d'heures rémunérées des salariés par le volume d'heures rémunérées annuel théorique de 1 820, soit 35 heures de travail par semaine pendant l'année.

3. Marie GOUYON, Frédérique PATUREAU, *Vingt ans d'évolution de l'emploi dans les professions culturelles (1991-2011)*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2014-6, 2014.

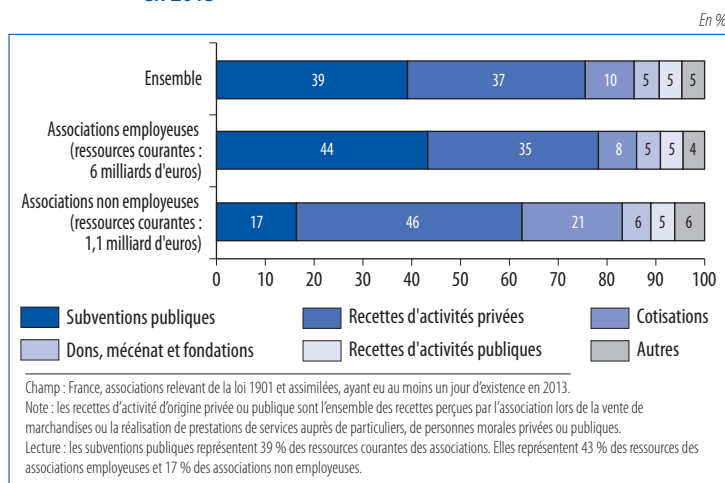
## Les subventions publiques sont plus présentes dans les associations employeuses

Pour mener à bien leurs projets, les associations culturelles peuvent compter sur 7,1 milliards d'euros de ressources courantes, ce qui représente 6 % de l'ensemble des ressources financières du secteur associatif. La majeure partie de ces ressources (84 % soit 6 milliards d'euros) est concentrée dans les associations employeuses.

Le budget annuel moyen des associations culturelles est inférieur à celui de l'ensemble des associations : rapporté au nombre d'associations, il s'élève à 27 000 euros pour une association culturelle contre 80 000 euros pour l'ensemble des secteurs associatifs. La différence s'opère surtout sur les associations employeuses, au sein desquelles pèsent les budgets conséquents de certaines associations des secteurs médico-sociaux.

La structure des ressources des associations dépend fortement de leur caractère employeur ou non<sup>4</sup> (graphique 4). Ainsi, si la plus grande partie des ressources des associations culturelles employeuses est constituée de subventions publiques (44 %), celles-ci ne représentent que 17 % des budgets des associations sans salarié. Les premières

**Graphique 4 – Structure des ressources courantes des associations culturelles en 2013**



Source : Insee, enquête Associations 2014/bEPS, Ministère de la Culture, 2019

4. Le caractère employeur s'entend ici comme le fait d'avoir eu une masse salariale non nulle en 2013.

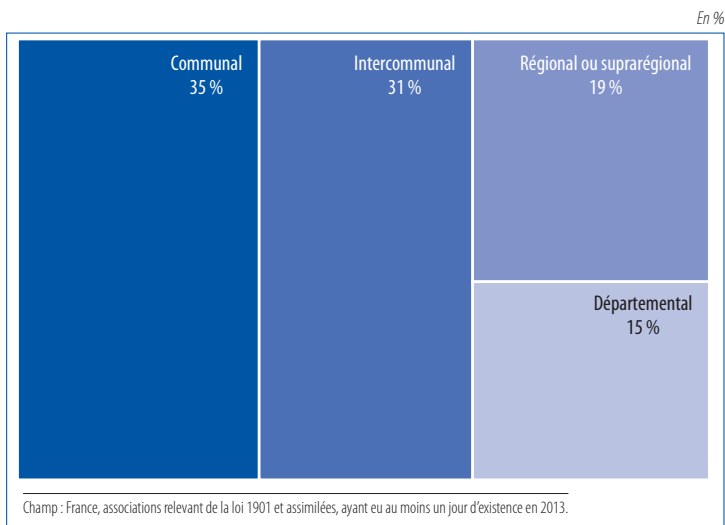
sources de recettes des associations non employeuses sont les recettes d'activités privées (ventes de marchandises, recettes de billetterie, etc. pour 46 %) ainsi que, dans une moindre mesure, les cotisations des adhérents (21 %). Ces postes ne représentent *a contrario* que 35 % et 8 % des ressources pour les associations employeuses.

Au-delà des ressources financières, certaines associations culturelles peuvent aussi s'appuyer sur des avantages en nature. Ainsi 135 000 associations, soit la moitié des associations culturelles, disposent gratuitement de terrains ou de locaux, mis à disposition par des collectivités territoriales ou des propriétaires privés.

## Le rayonnement géographique des associations culturelles est plus étendu

Une grande partie des actions que mènent les associations culturelles a un rayonnement territorial essentiellement communal (graphique 5). Pour 35 % des associations culturelles, leurs activités ne dépassent pas le cercle communal. Cependant, près de 20 % des associations culturelles ont un périmètre d'action régional ou suprarégional. L'élargissement du périmètre d'action concerne

Graphique 5 – Périmètre territorial d'action des associations culturelles en 2013



Source : Insee, enquête Associations 2014/DEPS, Ministère de la Culture, 2019



particulièrement les associations employeuses puisque 30 % d'entre elles mènent des actions dans leur région et au-delà. Cette caractéristique relative au déploiement de l'action des associations employeuses concerne également, mais dans une moindre mesure, l'ensemble des associations. Les associations culturelles ont en moyenne un rayon d'action plus large que celui des autres associations.

En revanche, les associations culturelles font, en moyenne, moins partie d'un réseau. Alors que dans l'ensemble des secteurs, 35 % des associations françaises font partie d'un ou de plusieurs réseaux d'associations, seules 20 % des associations culturelles ont recours à des réseaux pour mener à bien leurs projets. La réticularité est toutefois plus fréquente au sein des associations culturelles employeuses, puisqu'un tiers d'entre elles fonctionnent en réseau.

Les caractéristiques des associations sont ainsi très diverses, et dépendent fortement du caractère employeur de la structure. C'est pourquoi une analyse exploratoire a permis de disposer d'une vision plus précise de l'hétérogénéité des associations employeuses, (voir Éléments de méthodologie, p. 18). Cette typologie fait apparaître plusieurs groupes, unis par des caractéristiques communes : le domaine d'activité, le budget, le nombre de bénévoles, de salariés et d'adhérents, le périmètre d'activité ou l'âge de l'association, ainsi que le fait que celle-ci participe ou non à un réseau.

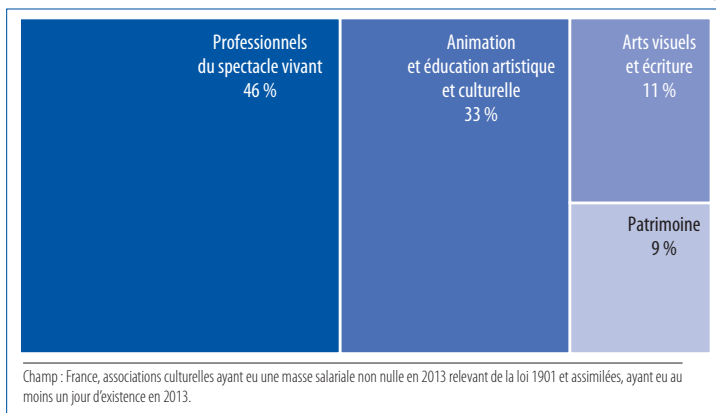
## Typologie des associations culturelles employeuses

Une classification des associations culturelles employeuses permet d'ordonner la diversité observée dans le monde associatif. Elle met en lumière quatre groupes, définis d'abord par leur domaine d'activité : le spectacle vivant, l'animation et l'éducation artistique et culturelle, les arts visuels et écrits et le patrimoine (6).

Ces quatre types d'associations sont constitués en fonction de l'activité principale des associations, mais aussi de leur ancienneté et de leur taille. Ainsi, par exemple, les structures d'animation socioculturelles sont souvent regroupées avec des associations d'éducation populaire car elles partagent des caractéristiques communes. Si l'on retrouve certaines des catégories vues dans la première partie (le spectacle vivant, les arts visuels et écrits, le patrimoine), d'autres sont légèrement affînées (l'animation et éducation artistique et culturelle rassemble ainsi l'animation socioculturelle et l'éducation artistique et culturelle).

## Graphique 6 – Caractérisation des 43 300 associations culturelles employeuses en 2013

En %



Source : Insee, enquête Associations 2014/DEPS, Ministère de la Culture, 2019

### Les associations dédiées au spectacle vivant (46 %)

Avec 20 000 associations employeuses, ce groupe rassemble celles qui exercent des activités liées au spectacle vivant : création ou production, prestation de soutien (son, éclairage, conseil, etc.) ou bien gestion de salles de spectacle. On y trouve de nombreuses compagnies de théâtre, d'amateurs ou professionnelles, des associations œuvrant pour la promotion et la diffusion du spectacle vivant, ainsi que des salles de spectacles.

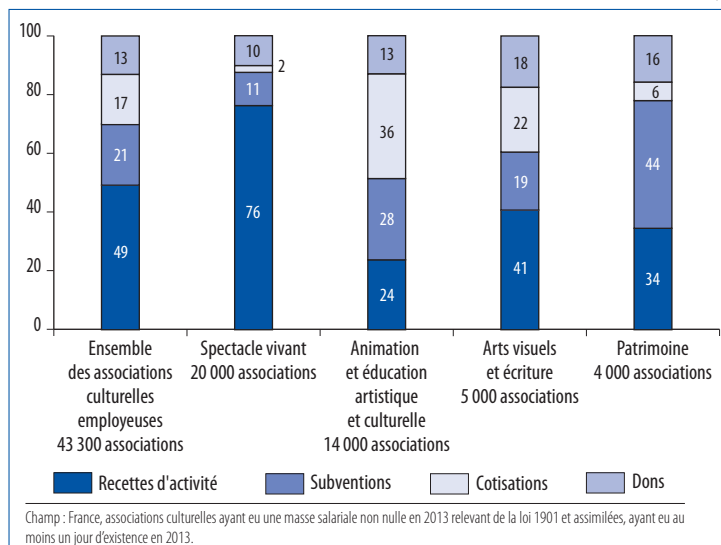
Par rapport aux autres associations culturelles, celles de ce groupe se démarquent par leur mode de financement, qui dépend plus souvent des recettes d'activité (en grande partie les recettes de billetterie) que des subventions : 11 % des associations de ce groupe sont majoritairement financées par les subventions publiques, contre 21 % des associations employeuses (graphique 7).

Leur rayon d'action est plus large : une association sur deux mène des actions au niveau régional ou suprarégional (graphique 8). Pour toucher un plus large public, les troupes de spectacle vivant sont en effet amenées à se déplacer régulièrement.

Ce groupe dédié au spectacle vivant est constitué plus souvent de petites associations : elles sont 44 % à compter moins de 10 adhérents (contre 25 % pour l'ensemble des employeuses), et la moitié d'entre elles moins de cinq bénévoles, alors que ce n'est le cas que d'une association culturelle employeuse sur trois. Généralement sans réseau, elles sont plus jeunes que les autres associations employeuses (24 % ont moins de 5 ans, contre 17 % en moyenne).

**Graphique 7 – Ressources financières des 43 300 associations culturelles employeuses en 2013**

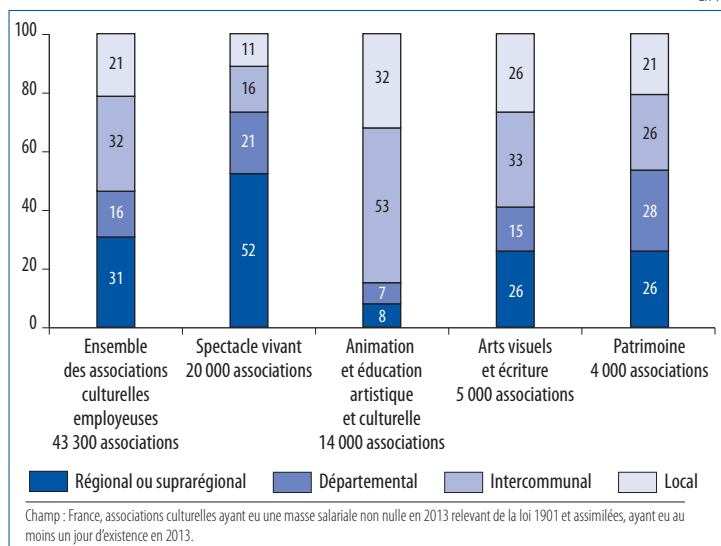
En %



Source : Insee, enquête Associations 2014/bEPS, Ministère de la Culture, 2019

**Graphique 8 – Périmètre territorial d'action des 43 300 associations culturelles employeuses en 2013**

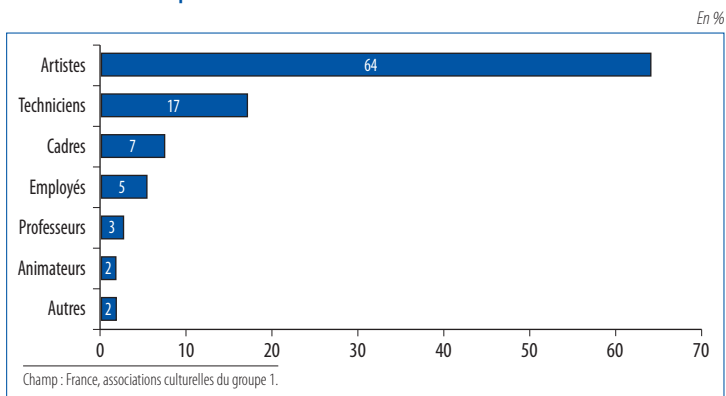
En %



Source : Insee, enquête Associations 2014/bEPS, Ministère de la Culture, 2019

Les salariés de ces associations sont relativement peu nombreux et plus souvent masculins que dans les autres groupes : 62 % des salariés y sont des hommes, alors qu'ils sont 56 % dans l'ensemble des associations employeuses. Cela s'explique par les professions exercées par ces salariés : si deux tiers des salariés travaillant dans le groupe du spectacle vivant sont des artistes, une part non négligeable d'entre eux sont ouvriers ou techniciens du spectacle (graphique 9). Dans l'ensemble du champ du spectacle vivant, en effet, les deux tiers des professionnels sont des hommes et, malgré une tendance à la hausse, la part des femmes parmi les techniciens du spectacle reste relativement modeste<sup>5</sup>.

**Graphique 9 – Catégorie socioprofessionnelle des salariés parmi les acteurs du spectacle vivant en 2013**



Source : Insee, enquête Associations 2014/DEPS, Ministère de la Culture, 2019

### **Animation et éducation artistique et culturelle (33 %)**

Ce groupe est constitué de plus de 14 000 associations, qui ont majoritairement pour domaine d'action l'enseignement artistique et culturel et l'animation socioculturelle (voir « Culturel ou socioculturel ? », p. 17). Il s'agit d'écoles de musique, de théâtre ou de danse, mais aussi de chorales ou encore d'orchestres amateurs.

C'est le groupe où l'on trouve le plus souvent des associations établies depuis plus longtemps que les autres. 39 % d'entre elles ont plus de 30 ans, et la moitié comptent plus de 100 adhérents, alors que ce n'est le cas que d'une association employeuse sur quatre (graphique 10). Le nombre moyen de bénévoles et de salariés de ce groupe est en moyenne plus conséquent que celui des autres associations.

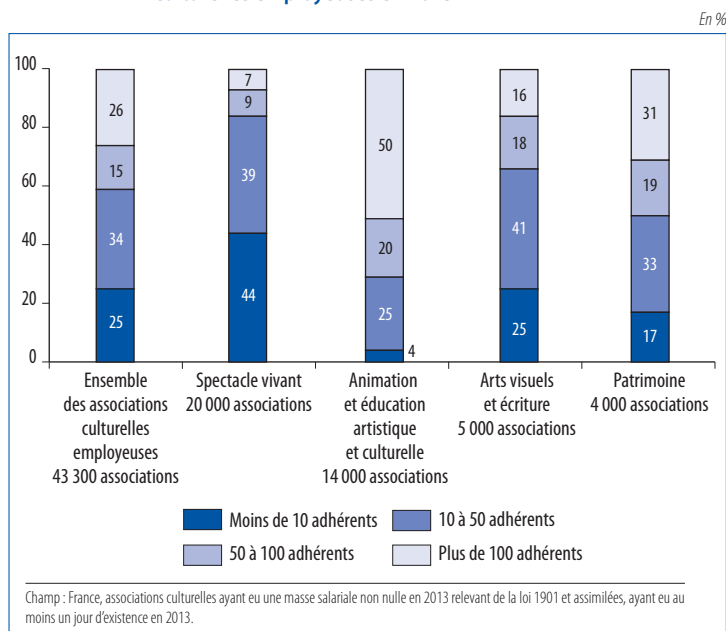
5. Marie GOUYON, Frédérique PATUREAU, Gwendoline VOLAT, *La Lente Féminisation des professions culturelles*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, coll. « Culture études », 2016-2, 2016.

Elles tirent leurs ressources majoritaires des cotisations de leurs adhérents (36 %) mais aussi des subventions publiques (28 %). Si 85 % d'entre elles développent leurs actions au niveau local ou intercommunal, elles tissent assez souvent des liens avec d'autres associations. Ainsi, la moitié d'entre elles appartiennent à un réseau (fédération, union, ligue, groupement, etc.), alors que ce n'est le cas que d'une association culturelle employeuse sur trois.

Les actifs les plus présents dans ce groupe ne font pas partie des professions culturelles *stricto sensu* : ce sont majoritairement des salariés de l'animation et de l'éducation (graphique 11). Ainsi, 44 % d'entre eux sont animateurs socioculturels et de loisirs, moniteurs ou professionnels de la formation continue.

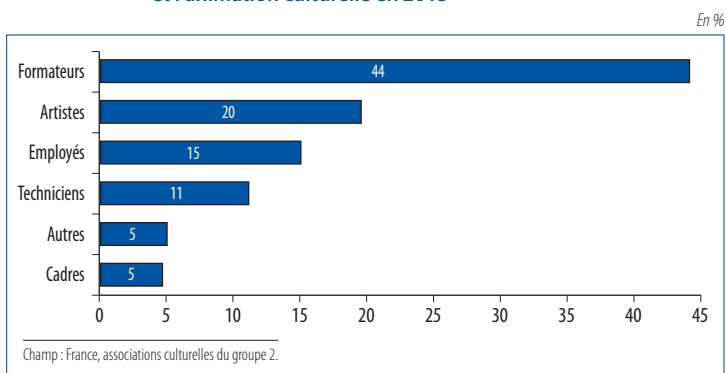
En lien avec leur activité éducative, ces associations sont, plus souvent que les autres, actives seulement durant 10 mois de l'année (22 % contre 14 % pour l'ensemble). On peut supposer que la période d'inactivité de la structure correspond au calendrier des vacances scolaires, même si plusieurs de ces associations proposent aussi des stages durant ces congés.

**Graphique 10 – Nombre moyen d'adhérents des 43 300 associations culturelles employées en 2013**



Source : Insee, enquête Associations 2014/bEPS, Ministère de la Culture, 2019

## Graphique 11 – Catégories socioprofessionnelles des salariés dans l'éducation et l'animation culturelle en 2013



Source : Insee, enquête Associations 2014/DEPS, Ministère de la Culture, 2019

### Associations des arts visuels et écriture (11 %)

Représentant une association employeuse sur dix, ces 5 000 associations œuvrent dans la diffusion ou la création artistique (peinture, dessin, sculpture, écriture, composition musicale...). Leurs activités sont diverses : ateliers de création et collectifs d'artistes, édition de livres ou de revues, lieux d'expositions, médiation et promotion artistique et culturelle, etc.

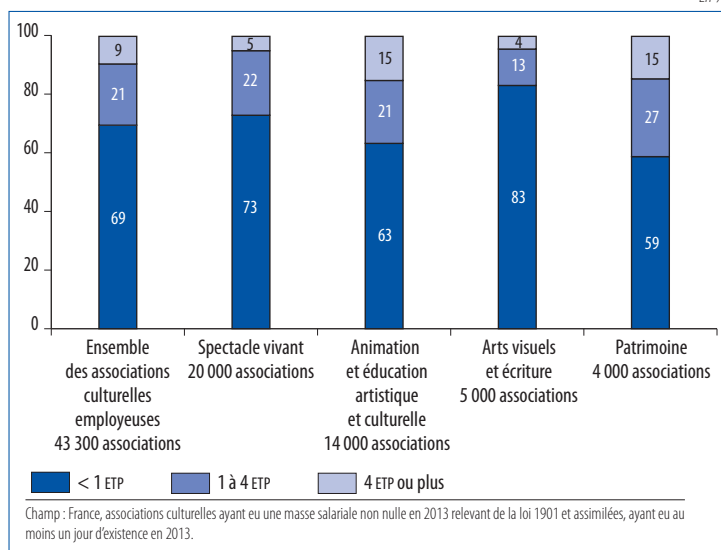
C'est le groupe dans lequel les petites associations sont les plus présentes : 83 % d'entre elles déclarent moins d'un salarié en équivalent temps plein durant l'année (graphique 12). Cela peut être lié au fait qu'un quart d'entre elles ont moins de 5 ans, et la moitié moins de 10 ans d'activité (graphique 13). En outre, seule la moitié de ces structures est active durant les douze mois de l'année, alors que c'est le cas pour deux associations culturelles sur trois et pour 80 % des associations tous secteurs confondus.

87 % de ces associations n'appartiennent à aucun réseau, et elles comptent plus que les autres sur les dons des particuliers ainsi que sur le mécénat d'entreprise pour mener leurs actions. Ainsi, pour 18 % d'entre elles, legs, parrainage et autres donations constituent la majeure partie de leurs ressources, tandis que cela ne concerne que 12 % de l'ensemble des employeuses.

Les salariés des arts visuels et écrits se répartissent à part comparable entre professions culturelles et professions de l'enseignement. Un tiers (34 %) des actifs de ce groupe sont artistes (musiciens, chanteurs, comédiens, danseurs, plasticiens...) et 30 % d'entre eux sont professeurs ou animateurs.

**Graphique 12 – Effectifs salariés des 43 300 associations culturelles employeuses en 2013**

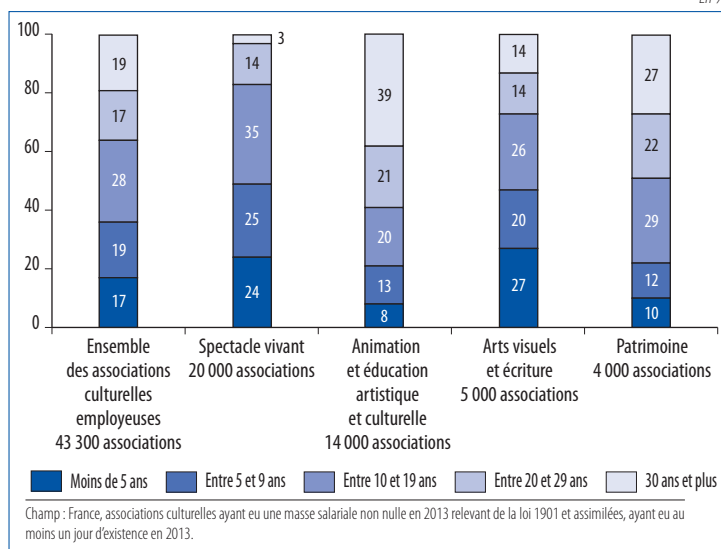
En %



Source : Insee, enquête Associations 2014/bEPS, Ministère de la Culture, 2019

**Graphique 13 – Nombre d'années d'activité des 43 300 associations culturelles employeuses en 2013**

En %



Source : Insee, enquête Associations 2014/bEPS, Ministère de la Culture, 2019

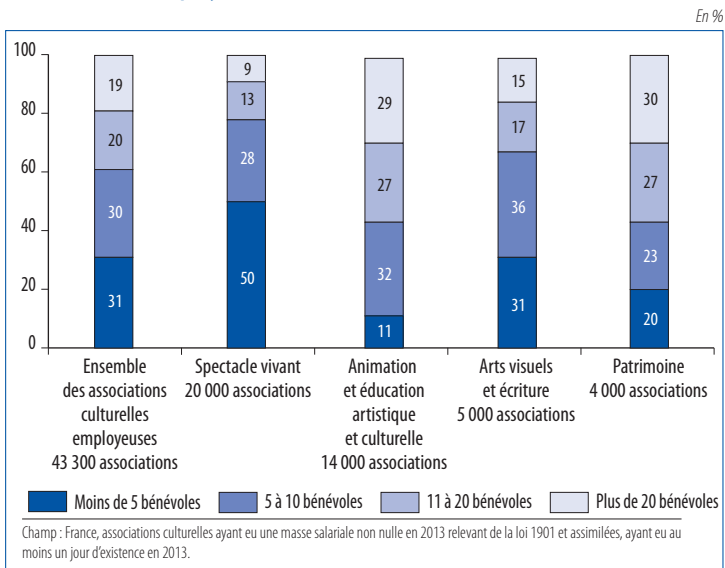
## Associations du patrimoine (9 %)

Les 4 000 associations du patrimoine sont des bibliothèques ou des médiathèques, des organisations de préservation ou de gestion de sites et de monuments historiques. On y trouve aussi des musées ainsi que leurs réseaux de donateurs et bienfaiteurs. Ainsi se croisent dans cette classe des structures agissant pour la promotion littéraire et des groupements archéologiques, ainsi que des défenseurs des cultures locales et des patrimoines naturels.

On distingue ce groupe par la taille des associations qu'il regroupe en termes de ressources humaines et d'adhérents. Ainsi, 30 % des associations du patrimoine, comptent plus de 20 bénévoles, contre 19 % des associations culturelles employeuses (graphique 14). Elles comptent, plus souvent que les autres associations, plus de quatre salariés (15 % contre 9 %) et plus de 100 adhérents.

Bénéficiant, pour 44 % d'entre elles, de subventions publiques, elles agissent plus régulièrement que les autres associations à l'échelon départemental. Elles sont en moyenne plus anciennes que les autres puisqu'une sur quatre existe depuis plus de trente ans, et la moitié d'entre elles s'intègre à un réseau, alors que ce n'est le cas que d'une association employeuse sur trois (graphique 15).

Graphique 14 – Nombre de bénévoles des 43 300 associations culturelles employeuses en 2013

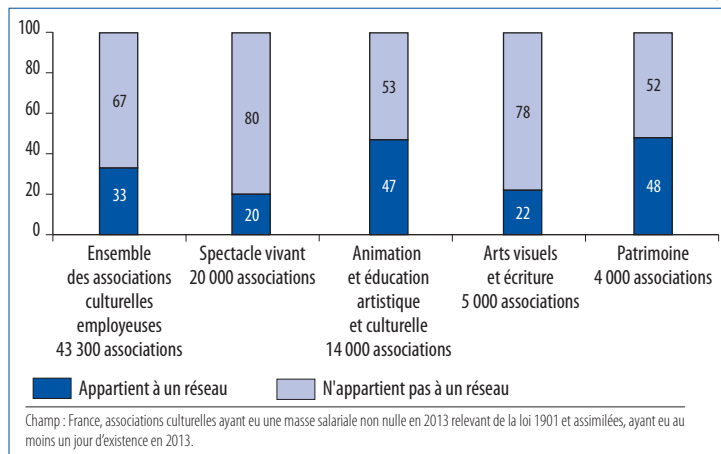


Source : Insee, enquête Associations 2014/DEPS, Ministère de la Culture, 2019



## Graphique 15 – Réticularité des 43 300 associations culturelles employeuses

En %



Source : Insee, enquête Associations 2014/beps, Ministère de la Culture, 2019

Très variés, les profils des salariés de ce groupe relèvent souvent de postes administratifs plutôt que culturels : on y trouve par exemple 37 % d'employés (agents d'accueil et de surveillance, secrétaires, employés administratifs, etc.).

### Structuration de l'offre de biens et de services culturels

L'offre de biens et de services culturels est fournie par trois types d'organisations : les entreprises, les associations et les administrations publiques. Les deux premières se distinguent de la troisième par leur catégorie juridique : entreprises et associations sont des personnes morales de droit privé tandis que les administrations publiques sont des personnes morales de droit public.

Entreprises et associations diffèrent quant à elles par leur caractère lucratif ou non lucratif. En effet, contrairement aux entreprises, les associations sont contraintes par la loi à ne pas pouvoir partager entre leurs membres les bénéfices éventuels de leur activité. Ceux-ci devront rester au sein même de l'association, par exemple pour favoriser son développement.

Cela n'empêche pas certaines associations de développer une production marchande. La production marchande culturelle (76,8 milliards d'euros en 2017) correspond à la production de biens et de services culturels destinés à être vendus sur le marché à un prix économiquement significatif, c'est-à-dire un prix couvrant plus de 50 % des coûts de production, par convention

de la comptabilité nationale<sup>1</sup>. La production non marchande culturelle (16,0 milliards d'euros en 2017) correspond quant à elle à des biens et des services culturels proposés aux ménages à un prix économiquement non significatif, car bénéficiant de l'apport de dépenses publiques : part du budget venant de l'État ou des collectivités territoriales, subventions versées à des associations, aides versées par les sociétés civiles.

---

1. Laure TURNER, *Le Poids économique direct de la culture en 2017*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2019-1, 2019.

---

---

## Culturel ou socioculturel ?

L'histoire politique et culturelle en France a été alimentée depuis les années 1950 par l'opposition entre action culturelle et animation socioculturelle, l'une mettant l'accent sur les œuvres et la création artistique, l'autre favorisant les pratiques et la créativité.

Le concept clé qui sous-tend ce débat demeure la démocratisation de la culture, opposée à la démocratie culturelle, deux concepts différents pour penser la lutte contre l'inégal accès à la culture<sup>1</sup>. À une politique centrée sur les beaux-arts et l'artiste vient s'opposer l'attention portée à l'individu ou au groupe, et à la notion de production culturelle et d'œuvre est adossée l'expression créatrice ou le processus de création *per se*.

Le tissu associatif s'est progressivement construit, à partir de la fin de la Seconde Guerre mondiale, autour de ces antagonismes. D'un côté, les maisons de la culture sont lancées dans le sillage de la politique culturelle menée par André Malraux et sa volonté de « rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français<sup>2</sup> ». De l'autre, les structures liées à l'éducation populaire vont promouvoir les cultures dites populaires et l'initiative personnelle.

Si l'opposition entre culturel et socioculturel tend à s'amenuiser au cours du temps, l'héritage de ces luttes idéologiques se retrouve encore dans les associations. Ainsi, parmi les professions, on peut distinguer, en particulier, les artistes et professionnels de la culture des animateurs socioculturels : les premiers seraient plutôt des producteurs, des créateurs, tandis que les seconds seraient des intermédiaires, des médiateurs. Ils interviennent tantôt dans des associations de spectacle vivant ou d'arts visuels et d'écriture, tantôt dans des structures socioculturelles ou d'enseignement artistique et culturel.

---

1. Philippe URFALINO, « Les maisons de la culture contre l'éducation populaire », in Geneviève POUJOL (sous la dir. de), *L'Éducation populaire au tournant des années soixante*, Paris, Injep, « Document de l'Injep » n° 10, 1993, p. 70-72.

2. Décret n°59-889 du 24 juillet 1959 portant organisation du ministère chargé des affaires culturelles.

---

---

## Éléments de méthodologie

Parmi les acteurs économiques de la culture, les associations sont peu connues car difficilement repérables pour la statistique publique. Quelques travaux permettent cependant d'améliorer la connaissance du secteur associatif. En particulier, le Centre d'économie de la Sorbonne-CNRS produit régulièrement des analyses économiques sur les associations<sup>1</sup>, à partir d'une enquête nationale auprès des responsables associatifs qu'il conduit tous les six ans. En 2013, l'Insee a mené quant à lui la première enquête de la statistique publique couvrant l'ensemble des associations actives en France en 2013, relevant de la loi de 1901, dès lors qu'elles sont enregistrées soit dans le Répertoire national des associations (RNA) soit dans le répertoire Sirene<sup>2</sup>. La présente étude utilise les données collectées dans cette enquête afin d'en établir des résultats sur le champ culturel.

### Source des données

La base du Répertoire RNA, alimentée par les déclarations des associations et le *Journal officiel*, ne constitue pas un recensement statistique des associations. De plus, elle ne contient que les informations sur les dissolutions déclarées, qui ne forment qu'une faible fraction des associations cessant leur activité une année donnée. Ainsi, le RNA contient de nombreuses entités considérées comme des coquilles vides, les associations ne déclarant pas toujours leur cessation d'activité. Le répertoire Sirene contient quant à lui principalement les associations employant des salariés, qui ne constituent qu'une partie de la population cible.

L'enquête Associations de 2013 dispose ainsi de deux volets, selon que l'association interrogée a employé ou non des salariés durant l'année. Les résultats se basent sur les réponses de 18 550 associations : 12 420 associations employeuses et 6 130 associations non employeuses.

Un appariement avec les Déclarations de données sociales (DADS) a été effectué à partir des données de l'enquête afin d'affiner la description des professions présentes dans les associations.

### Champ retenu

À partir des données de l'enquête, les domaines culturels ont pu être sélectionnés en fonction des réponses au questionnaire. Une recherche textuelle a été effectuée afin d'approfondir la sélection, en isolant les domaines d'activités relevant des secteurs de la culture<sup>3</sup> qui n'étaient pas bien pris en compte par ces réponses.

---

1. Viviane TCHERNONOG, *Le Paysage associatif français*, Paris, Juris Éditions/Dalloz, 2<sup>e</sup> édition, 2013.

2. Système informatique pour le répertoire des entreprises et des établissements de l'Insee.

3. Ces domaines ont été sélectionnés à partir du champ culturel élaboré par l'ESSnet « Statistiques culturelles ». Valérie DEROIN, *Conceptualisation statistique du champ de la culture*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, coll. « Culture méthodes », 2011-3.

## Typologie

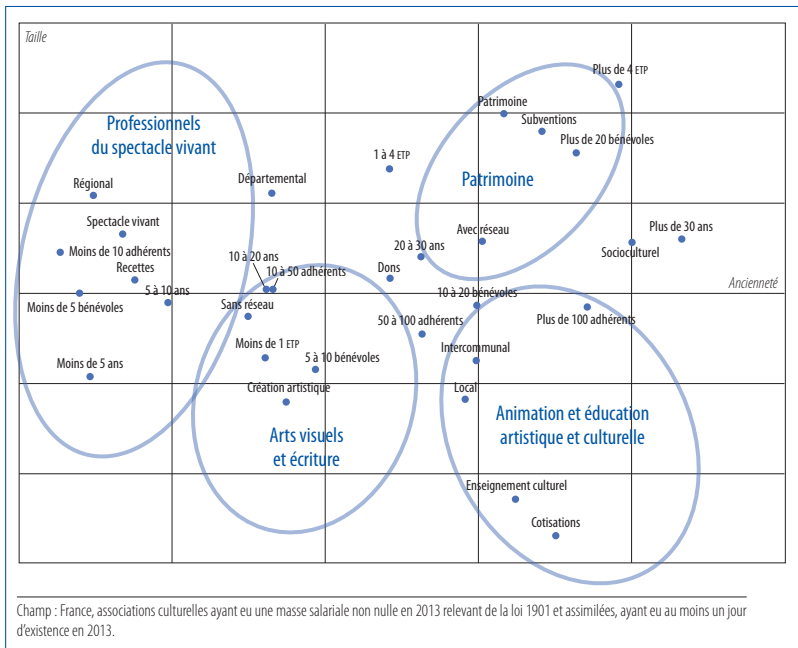
La typologie présentée dans cette étude résulte d'une classification ascendante hiérarchique. Celle-ci a été élaborée à partir d'une analyse des correspondances multiples (ACM), à partir des 2 271 associations employeuses couvrant l'ensemble des champs culturels. Chacune de ces associations dispose d'un poids de sondage dans l'enquête Associations, qui a été utilisé pour la présentation des résultats.

L'analyse des correspondances multiples s'appuie sur deux jeux de variables dont elle décrit les liaisons : 6 variables actives (domaine, budget, nombre de bénévoles, rayon, âge et effectif) et deux variables supplémentaires (réseau et nombre d'adhérents).

Afin de consolider les associations décrites dans l'analyse des correspondances multiples, une classification ascendante hiérarchique a été menée sur les 14 premiers axes factoriels, résumant 83 % de l'information. La classification conduit à la formation de quatre classes, décrivant la variété des configurations possibles des associations employeuses. Le graphique A permet de visualiser le premier plan factoriel issu de l'analyse des correspondances multiples (résumant 20 % de l'information), avec la projection des centres de classes consolidées par la classification ascendante hiérarchique.

Graphique A – Typologie des associations culturelles employeuses – premier plan factoriel

En %



Source : Insee, enquête Associations 2014/DEPS, Ministère de la Culture, 2019

---

## Abstract

### **Cultural Associations: An Overview and Typology**

*In 2013, there were some 1.3 million associations in France, of which one in five declared a cultural activity, representing some 263,400 associations. Around 100,000 cultural associations (37% of the total) are in the performing arts sector, 65,000 in the visual arts and literature (exhibition spaces, workshops and artist collectives), 50,000 in sociocultural activities, 35,000 in cultural heritage and 15,000 in culture and arts education.*

*16% of cultural associations have a salaried workforce, whilst cultural associations as a whole employ 3.5 million voluntary workers. There are an estimated 200,000 salaried staff working for cultural associations, of which 77,000 are full-time equivalent workers, three-quarters of whom are employed part-time and 60% of whom are on permanent contracts.*

*Altogether, cultural associations have current resources worth 7.1 bn euros, 84% of which are concentrated in employer associations. Among these 43,300 employer cultural associations, there are considerable differences in structure and operations. This study identifies four types of association, with very different characteristics: performing arts organisations (46%), those in arts and culture education and activities (33%), visual arts and literature (11%) and cultural heritage (9%).*

---

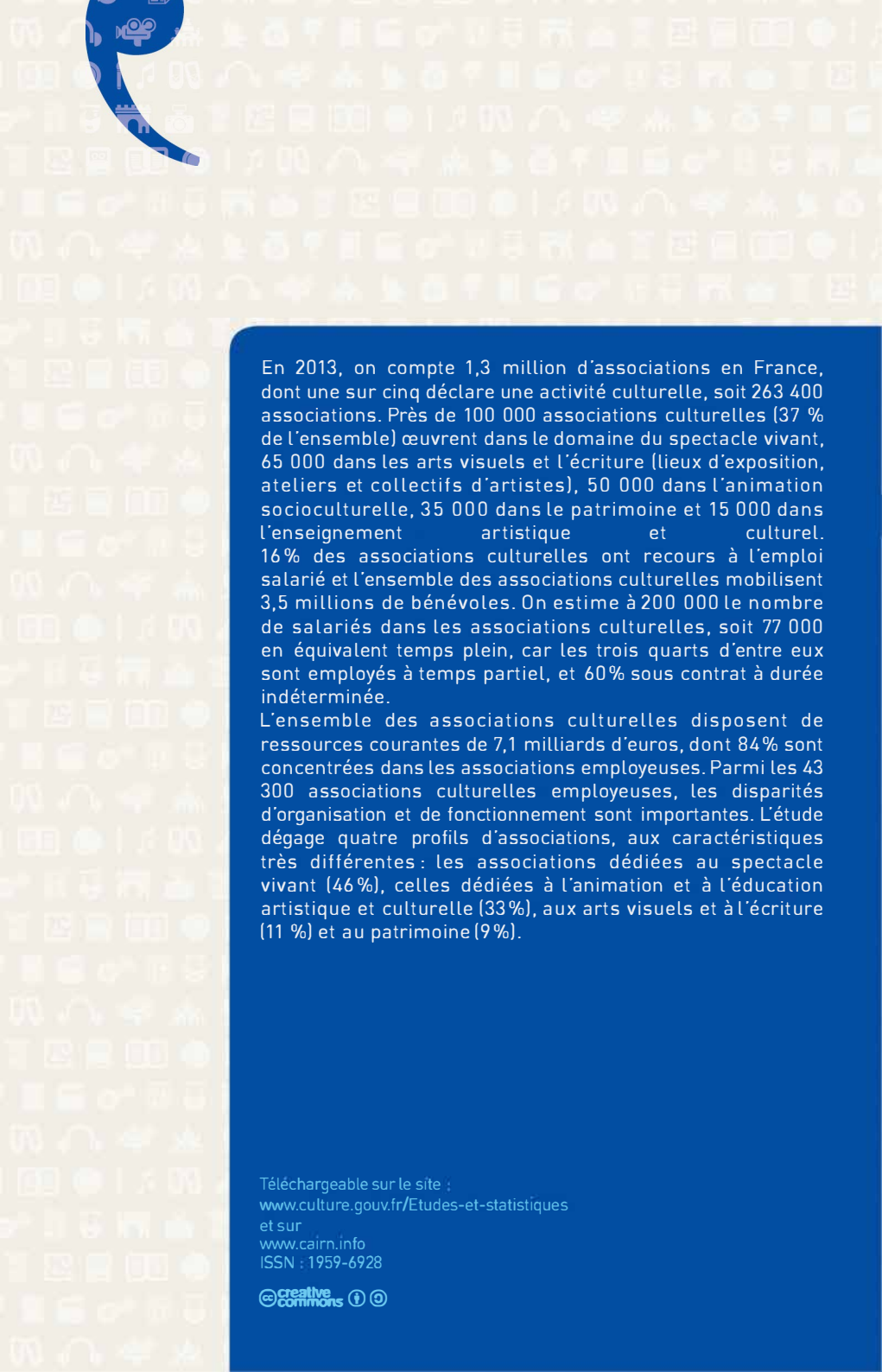
---

Directeur de la publication : Loup Wolff,  
chef du Département des études, de la prospective et des statistiques  
Responsable de la publication : Edwige Millery

**Retrouvez l'ensemble des publications du DEPS :**  
**<http://www.culture.gouv.fr/Etudes-et-statistiques>**  
**[http://www.cairn.info/editeur.php?ID\\_EDITEUR=DEPS](http://www.cairn.info/editeur.php?ID_EDITEUR=DEPS)**

Le DEPS n'assurant pas de diffusion physique de ses collections de synthèse, nous vous proposons de vous informer régulièrement des parutions par message électronique.

Pour ce faire, merci de bien vouloir nous communiquer votre courriel à l'adresse  
[contact.deps@culture.gouv.fr](mailto:contact.deps@culture.gouv.fr)



En 2013, on compte 1,3 million d'associations en France, dont une sur cinq déclare une activité culturelle, soit 263 400 associations. Près de 100 000 associations culturelles (37 % de l'ensemble) œuvrent dans le domaine du spectacle vivant, 65 000 dans les arts visuels et l'écriture (lieux d'exposition, ateliers et collectifs d'artistes), 50 000 dans l'animation socioculturelle, 35 000 dans le patrimoine et 15 000 dans l'enseignement artistique et culturel. 16 % des associations culturelles ont recours à l'emploi salarié et l'ensemble des associations culturelles mobilisent 3,5 millions de bénévoles. On estime à 200 000 le nombre de salariés dans les associations culturelles, soit 77 000 en équivalent temps plein, car les trois quarts d'entre eux sont employés à temps partiel, et 60 % sous contrat à durée indéterminée.

L'ensemble des associations culturelles disposent de ressources courantes de 7,1 milliards d'euros, dont 84 % sont concentrées dans les associations employeuses. Parmi les 43 300 associations culturelles employeuses, les disparités d'organisation et de fonctionnement sont importantes. L'étude dégage quatre profils d'associations, aux caractéristiques très différentes : les associations dédiées au spectacle vivant (46 %), celles dédiées à l'animation et à l'éducation artistique et culturelle (33 %), aux arts visuels et à l'écriture (11 %) et au patrimoine (9 %).

Téléchargeable sur le site :  
[www.culture.gouv.fr/Etudes-et-statistiques](http://www.culture.gouv.fr/Etudes-et-statistiques)  
et sur  
[www.cairn.info](http://www.cairn.info)  
ISSN : 1959-6928